



**CONSEIL MUNICIPAL
DU
4 février 2021**

**COMPTE RENDU
SUCCINCT**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 février 2021

COMPTE RENDU

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 14 janvier 2021

Le conseil municipal APPROUVE le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 14 janvier 2021.

COMMANDE PUBLIQUE/ Rénovation de 22 logements locatifs : validation APD

Le conseil municipal APPROUVE l'Avant-Projet Détaillé (APD) et son estimation (485 645 €) pour le marché de rénovation de 22 logements locatifs,

IL DEMANDE au bureau d'études en charge de la maîtrise d'œuvre, le cabinet VERLAINE, de poursuivre les études, et il SOLLICITE les financements correspondants.

COMMANDE PUBLIQUE/ Marché de travaux pour l'aménagement de la ZAC du Centre-Ville

Le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché suivant :

Lot 1 : Aménagement de surface - Réseaux

Entreprise : PEROTIN

Montant : 387 934,45 € HT (tranche ferme) + 8 172,50 € HT (option).

IL DECLARE sans suite le lot 2 « espaces verts » pour motif d'intérêt général et DECIDE de lancer une nouvelle procédure pour ce lot.

COMMANDE PUBLIQUE/ Avenant au marché d'études préalables à la mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts

Le conseil municipal APPROUVE la modification du contrat en cours d'exécution pour un montant de 1 800,00 € HT.

DOMAINE ET PATRIMOINE/ Projet d'acquisition et aliénation _ Garun Paysanne

Le conseil municipal APPROUVE les surfaces arrêtées d'un commun accord entre les parties soit, l'acquisition par la commune de Montauban-de-Bretagne d'une surface totale de 221 m² et l'aliénation de 158 m² au profit de l'entreprise Garun Paysanne.

IL PRECISE que ces opérations s'effectuent à titre gratuit et que les frais liés à ce dossier seront pris en charge par l'entreprise Garun Paysanne.

DOMAINE ET PATRIMOINE/ Lotissement « le Clos de la Fontaine 2 » - délibération de principe vente des lots 36 et 47

Le conseil municipal APPROUVE la cession de ces deux terrains référencés F 840 (lot 47) et F 964 (lot 36) d'une contenance respective de 1 817 m² et 1 350 m², sous la forme de terrains à bâtir aux futurs acquéreurs à désigner,

IL FIXE le prix de vente à 120 € TTC hors frais et PRECISE que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur. Il AJOUTE que chaque vente fera l'objet d'une délibération expresse du conseil municipal désignant notamment l'acquéreur.

DOMAINE ET PATRIMOINE/ Vente aux enchères de biens mobiliers – délibération de principe

Le conseil municipal ACCEPTE de recourir à la procédure de vente aux enchères pour l'aliénation de biens appartenant au domaine privé de la commune.

DOMAINE ET PATRIMOINE/ dénomination de voies et numérotation rue de Brest – suppression de la délibération n° 2016_023

Le conseil municipal ANNULE la délibération n° 2016_023 du 25 février 2016,

Il CONFIRME le nom de la voie communale « rue de la Maladrerie » changée à tort et la suppression de la dénomination « impasse de la Maladrerie » et « impasse de la Boulaie » voies privées, dont les habitations sont renumérotées en « rue de Brest »,

DOMAINE ET PATRIMOINE/ Convention de servitude avec ENEDIS pour le passage d'une ligne électrique sur parcelle ZB 23 , la Rouvrais

Le conseil municipal APPROUVE les termes de la convention de servitude entre ENEDIS et la ville de Montauban-de-Bretagne, afin de permettre l'établissement et l'exploitation d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle ZB 23 située à La Rouvrais,

Il PRECISE que la convention est passée à titre gratuit.

FINANCES LOCALES/ Avis sur le projet de budget primitif 2021 de l'ALSH

Le conseil municipal DONNE un avis FAVORABLE au projet de budget ALSH tel que présenté au titre de l'année 2021

FINANCES LOCALES/ Vote des taux des contributions directes – exercice 2021

Le conseil municipal DÉCIDE de fixer, au titre de l'année 2021, les taux moyens pondérés des contributions directes suivants de la COMMUNE NOUVELLE de Montauban de Bretagne :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,92%,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,06 % (taux équivalent à celui de 2020).

FINANCES LOCALES/ Vote des budgets primitifs 2021

Le conseil municipal ADOPTE les budgets 2021, avant vote des comptes administratifs 2020 :

- Le budget général :
 - Section de fonctionnement : vote en équilibre pour un total de dépenses et de recettes à 5 634 985,67 €
 - Section d'investissement : vote en équilibre pour un total de dépenses et de recettes à 3 901 225,97 €
- Le budget assainissement collectif commune délégué Montauban-de-Bretagne :
 - Section de fonctionnement : vote en équilibre pour un total de dépenses et de recettes à 460 441,75 €
 - Section d'investissement : vote en équilibre pour un total de dépenses et de recettes à 2 313 409,30 €
- Le budget assainissement collectif commune délégué Saint-M'Hervon :
 - Section de fonctionnement : vote en équilibre pour un total de dépenses et de recettes à 114 362,54 €
 - Section d'investissement : vote en équilibre pour un total de dépenses et de recettes à 301 534,16 €
- Le budget annexe Moulin Vert :
 - Section de fonctionnement : vote en équilibre pour un total de dépenses et de recettes à 106 588,99 €
 - Section d'investissement : vote en équilibre pour un total de dépenses et de recettes à 104 758,24 €
- Le budget SPANC (fusion des spancs historiques de Montauban-de-Bretagne et de Saint-m'Hervon) :
 - Section de fonctionnement : vote en équilibre pour un total de dépenses et de recettes à 4 212,02€
 - Pas de section d'investissement.
- Le budget annexe ZAC Centre Ville :
 - Section de fonctionnement : vote en équilibre pour un total de dépenses et de recettes à 566 834,62 €
 - Section d'investissement : vote en équilibre pour un total de dépenses et de recettes à 869 850,30 €
- Le budget annexe la Houssais :
 - Section de fonctionnement : vote en équilibre pour un total de dépenses et de recettes à 903 328,04€
 - Section d'investissement : vote en équilibre pour un total de dépenses et de recettes à 966 354,79 €
- Le budget annexe locaux commerciaux :
 - Section de fonctionnement : vote en équilibre pour un total de dépenses et de recettes à 52 274,71 €
 - Section d'investissement : vote en équilibre pour un total de dépenses et de recettes à 54 364,71 €

- Le budget annexe « lotissement clos de la Fontaine- lots 36 et 47 » :
 - Section de fonctionnement : vote en équilibre pour un total de dépenses et de recettes à 95 732,24 €
 - Section d'investissement : vote en équilibre pour un total de dépenses et de recettes à 99 454,48 €
- Le budget annexe « zone commerciale Jacques Cartier » :
 - Section de fonctionnement : vote en équilibre pour un total de dépenses et de recettes à 48 005,00 €
 - Section d'investissement : vote en équilibre pour un total de dépenses et de recettes à 51 000 €

Il PRECISE que les budgets primitifs 2021 sont adoptés avec reprise provisoire des résultats de l'année 2020 en attendant le vote du compte administratif et du compte de gestion 2020 et de la délibération d'affectation du résultat qui sera adoptée lors de la même séance.

FINANCES LOCALES/ Convention tripartite de partenariat et d'objectifs 2021 pour la gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement

Le conseil municipal DECIDE de poursuivre le partenariat avec l'association Familles Rurales pour la gestion et l'animation de l'accueil de loisirs pour une année supplémentaire et APPROUVE le projet de convention tripartite pour l'année 2021 ;

Il APPROUVE la mise à disposition de personnels dans la limite de 6h15 hebdomadaire en ce qui concerne le mercredi et 26h15 hebdomadaire en ce qui concerne les vacances scolaires et après avis du Comité Technique et de(s) agent(s) concerné(s),

DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES/ ENVIRONNEMENT _ avis sur le dossier IPCE EARL Marchand Delaune pour l'extension d'un élevage porcin à Plouasne

Le conseil municipal DONNE un AVIS DEFAVORABLE sur le projet présenté par EARL Marchand Delaune pour le motif suivant : le projet porté par l'EARL Marchand-Delaune ne respecte pas l'équilibre de la fertilisation en phosphore comme prévu par la disposition 3B1 du SDAGE Loire-Bretagne.